



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/40
TD/B/COM.3/EM.14/3
11 décembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Sixième session
Genève, 18-22 février 2002

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR L'INTÉGRATION
DES QUESTIONS DE PARITÉ ENTRE LES SEXES DANS UNE
OPTIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 14 au 16 novembre 2001

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Conclusions de la Réunion d'experts.....	2
II. Résumé du Président.....	9
III. Questions d'organisation.....	17
<u>Annexe</u>	
Participation.....	18

Chapitre I

CONCLUSIONS DE LA RÉUNION D'EXPERTS

1. L'intégration des questions de parité entre les sexes consiste à placer la contribution, les perspectives et les priorités aussi bien des femmes que des hommes au cœur du développement, afin d'influer sur la conception, la mise en œuvre et les résultats des politiques et programmes. Elle joue un rôle essentiel non seulement pour parvenir à l'égalité entre les sexes – qui est une fin en soi du développement –, mais aussi à d'autres objectifs de développement, notamment dans le domaine économique. En effet, la prise en compte insuffisante des facteurs sexospécifiques peut nuire au succès des politiques et des institutions macroéconomiques.
2. C'est dans cet esprit – et conformément au Programme d'action de Beijing adopté en 1995, aux conclusions concertées 1997/17 du Conseil économique et social et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2000 – que la Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale s'est déroulée.
3. La Réunion d'experts a défini ci-après des orientations/recommandations qui sont soumises à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement pour examen et qu'elle souhaite aussi porter à l'attention de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base ainsi que de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.

A. Intégration des questions de parité entre les sexes dans le domaine des produits de base

Orientations/recommandations à l'intention des gouvernements

4. Les gouvernements devraient revoir leurs lois, politiques et pratiques administratives, notamment le droit coutumier et traditionnel, pour garantir l'égalité d'accès à la propriété foncière, au droit de détenir des biens et d'exercer une activité rémunérée ainsi qu'au crédit dans les zones rurales.
5. Les gouvernements devraient prendre des mesures pour promouvoir activement la création de coopératives et d'entreprises visant à faciliter l'accès des femmes à l'information, à la communication, aux technologies et aux réseaux commerciaux.
6. Les gouvernements devraient non seulement promouvoir des programmes systématiques de vulgarisation agricole en faveur des femmes, mais aussi entreprendre et soutenir des activités visant à faire bénéficier les femmes chefs d'entreprise de services d'appui dans des domaines tels que la commercialisation et la planification. Ils devraient utiliser divers moyens – dialogue/directives/politiques – pour faire en sorte que les besoins des femmes soient pris en compte dans les services de vulgarisation assurés aussi bien par le secteur public que par le secteur privé.

Recommandations adressées à la communauté internationale et à la CNUCED

7. La communauté internationale devrait élaborer et mettre en œuvre des programmes d'assistance technique et financière prévoyant de mener de véritables consultations auprès des représentantes locales et nationales des organisations féminines.
8. La communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour fournir une aide au développement suffisante et accroître les ressources du Fonds commun pour les produits de base, afin d'améliorer les mesures visant à développer les produits de base et d'appuyer les activités des femmes.
9. La CNUCED devrait soutenir les femmes qui produisent et commercialisent des produits à forte valeur ajoutée dans des secteurs d'exportation non traditionnels tels que les fruits et légumes frais. À cet égard, elle devrait aider les pays, en coopération avec le CCI, à organiser des ateliers nationaux de formation des agricultrices au respect des normes de qualité en vigueur sur chaque segment de marché du pays importateur.
10. La CNUCED devrait se concerter avec les organisations nationales, régionales et internationales pour promouvoir la tenue d'ateliers thématiques intéressant les femmes dans le secteur des produits de base des divers pays et d'autres programmes de renforcement des capacités, notamment d'assistance technique.
11. La CNUCED devrait s'efforcer d'étudier les perspectives de l'agrotourisme en tant que nouvelle activité pouvant être exercée par les femmes dans les zones rurales.
12. La CNUCED devrait examiner, en collaboration avec les organisations internationales compétentes, les possibilités offertes aux femmes de tirer parti de la biodiversité des pays en développement et de bénéficier de la protection des droits de propriété intellectuelle, par exemple concernant les produits forestiers, les méthodes et les techniques de transformation et de conservation des produits de base ainsi que les autres ressources disponibles.

**B. Intégration des questions de parité entre les sexes
dans le commerce des services**

Orientations/recommandations à l'intention des gouvernements

13. La contribution différenciée des femmes à la société et à l'économie nationale et internationale, en particulier dans l'ensemble des services, devrait être prise en compte grâce à une meilleure collecte, classification et analyse des statistiques et des données qualitatives y relatives qui permette de définir les caractéristiques propres des activités exercées par les femmes, que les services aient une valeur marchande ou non, ainsi que les liens créés avec les autres secteurs. On disposera ainsi d'instruments appropriés pour élaborer des politiques tendant à assurer l'équité sociale et l'égalité entre les sexes dans les services.
14. La compétitivité des femmes – autrement dit leurs qualifications – devrait être améliorée en mettant directement en œuvre des programmes visant à accroître la productivité dans les services et les aptitudes à la négociation, et en encourageant les milieux économiques à prendre des initiatives ciblées dans ces domaines.

15. Concernant les négociations multilatérales et régionales, une attention particulière doit être accordée aux services que les femmes s'avèrent capables de fournir via les quatre modes de livraison que sont la fourniture transfrontière de services, la consommation à l'étranger, la présence commerciale et l'investissement, et le mouvement de personnes physiques (par exemple, dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, ainsi que la culture et les loisirs).

16. La participation des femmes à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions devrait être accrue en améliorant leurs aptitudes à exercer des fonctions de direction dans le commerce des services.

17. Des études directives concernant les incidences de la libéralisation du secteur des services sur les femmes doivent être réalisées, en coopération avec la CNUCED.

Recommandations adressées à la communauté internationale et à la CNUCED

18. Afin d'améliorer la qualité des services fournis dans certains secteurs et d'accroître les sources de revenu des femmes prestataires de services, il pourrait s'avérer nécessaire que la libéralisation du commerce des services aille de pair avec la définition de normes internationales appropriées en matière de qualifications et d'activités commerciales et professionnelles. Cela passerait, par exemple, par l'adoption de divers codes de déontologie en matière d'embauche ou de reconnaissance des qualifications et des compétences professionnelles.

19. Il faut concevoir et mettre en œuvre une méthode permettant de ventiler par sexe les statistiques et de recueillir ainsi des informations fiables dans le secteur des services, en distinguant, si possible, le commerce et les activités détenues par des étrangers.

20. Il faudrait avoir un accès plus transparent à l'information, à tous les niveaux.

C. Intégration des questions de parité entre les sexes dans la politique en matière d'IED

Orientations/recommandations à l'intention des gouvernements

21. Pour promouvoir l'égalité entre les sexes, les gouvernements devraient:

a) Recueillir des statistiques ventilées par sexe sur l'emploi, sur les salaires, etc., qui pourraient aider les responsables de l'élaboration des politiques à évaluer l'impact de l'IED sur les femmes et sur les hommes;

b) Évaluer les effets des politiques en matière d'IED sur l'égalité entre les sexes, notamment concernant l'éducation, les possibilités de formation en cours d'emploi ainsi que le transfert de connaissances et de technologies;

c) Examiner les conditions de travail des femmes et des hommes employés dans des branches et secteurs à forte intensité d'IED.

22. Pour promouvoir leurs objectifs macroéconomiques et de développement, les gouvernements devraient:

- a) Sélectionner les IED compatibles avec les objectifs macroéconomiques et de développement, notamment l'égalité entre les sexes;
- b) Prendre en compte les incidences sur les hommes et les femmes des programmes et des stratégies visant à attirer des IED dans des secteurs et des branches, en particulier, lors de leur élaboration;
- c) Évaluer les conséquences pour les hommes et les femmes d'une dépendance excessive à l'égard des exportations;
- d) Sensibiliser le secteur privé aux questions de parité entre les sexes et à sa responsabilité sociale, en coopération avec les milieux économiques.

Recommandations adressées à la communauté internationale et à la CNUCED

23. La communauté internationale et la CNUCED devraient:

- a) Recueillir et diffuser des exemples des meilleures pratiques adoptées dans différentes branches et divers pays en matière d'égalité d'emploi (embauche, formation, promotion et conditions de travail) dans les sociétés transnationales (STN), en particulier dans les zones franches.

24. La CNUCED devrait:

- a) Intégrer les questions de parité entre les sexes dans tous ses travaux d'analyse et de recherche, ainsi que dans les services consultatifs relatifs à l'IED et à ses incidences sur les pays d'accueil;
- b) Examiner les effets des stratégies de sous-traitance des STN sur leurs fournisseurs et sur le secteur informel.

**D. Intégration des questions de parité entre les sexes
dans le cadre du développement des entreprises**

Orientations/recommandations à l'intention des gouvernements

25. Les gouvernements devraient:

- a) Revoir et adapter les lois et la réglementation commerciale afin d'améliorer l'accès des femmes à la propriété des ressources économiques et à leur exploitation;
- b) Veiller à ce que les établissements financiers nationaux s'intéressent aux femmes chefs d'entreprise, dont les besoins sont négligés:

- i) En encourageant les banques à indiquer la composition de leurs portefeuilles de prêt en fonction de la taille de l'entreprise et du sexe du chef d'entreprise;
 - ii) En accordant des crédits spéciaux aux femmes chefs d'entreprise;
 - iii) En faisant bénéficier les femmes chefs d'entreprise de services financiers et non financiers par le biais de partenariats avec des prestataires de services aux entreprises;
- c) En appuyant la création de réseaux nationaux de femmes chefs d'entreprise et d'associations professionnelles féminines.

Recommandations adressées à la communauté internationale et à la CNUCED

26. La communauté internationale devrait:

- a) Améliorer l'accès des femmes au financement par le biais de partenariats entre les organisations internationales, par exemple la Banque mondiale des femmes, et les associations professionnelles féminines, afin de faire mieux connaître les innovations financières qui permettent de surmonter les obstacles au crédit;
- b) Promouvoir des programmes de formation et de parrainage à l'intention des cadres et des employés des banques, afin de les sensibiliser aux besoins des femmes chefs d'entreprise et aux avantages qui pourraient être tirés de ce marché sous-exploité;
- c) Dispenser, par le biais de prestataires de services aux entreprises, une formation aux femmes chefs d'entreprise en vue d'améliorer leurs compétences administratives et financières et de mieux les armer pour les négociations avec les créanciers et les investisseurs;
- d) Créer, au sein du Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite et moyenne entreprise, un groupe de travail sur les femmes chefs d'entreprise, afin de coordonner les stratégies et de développer les meilleures pratiques dans les programmes destinés à ces entrepreneurs.

27. La CNUCED, en coopération avec d'autres organisations internationales, devrait:

- a) Promouvoir la création de réseaux régionaux de femmes chefs d'entreprise et d'associations professionnelles féminines;
- b) Contribuer à améliorer la cohérence des politiques et des stratégies dans le cadre de la coordination des programmes de développement des entreprises des organismes des Nations Unies;
- c) Étudier, en coopération avec l'UIT, la possibilité de créer un cybermarché pour les femmes chefs d'entreprise et de dispenser une formation spéciale au commerce électronique.

E. Intégration des questions de parité entre les sexes dans la politique en matière de technologies de l'information et de la communication

Orientations/recommandations à l'intention des gouvernements

28. Étant entendu que le savoir et Internet sont des biens publics, les gouvernements devraient veiller à ce que les femmes puissent accéder rapidement, de manière équitable et pour un coût modéré, à Internet et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) en prenant toutes les mesures nécessaires, notamment:

a) En mettant en place une infrastructure adaptée (télécentres, cybercafés, etc.), afin de faciliter l'accès des femmes à Internet;

b) En fournissant des ordinateurs et des télécommunications à un prix abordable aux familles disposant de faibles revenus et en particulier aux femmes chefs d'entreprise, à l'image de ce qui se fait dans des pays tels que le Pakistan;

c) En associant les administrations locales (aux côtés des autorités nationales) aux efforts de vulgarisation visant les communautés rurales;

d) En mettant au point de vastes programmes de sensibilisation utilisant les médias et ciblant les zones rurales;

e) En organisant des cours d'informatique et de langue spécialement destinés aux femmes; en mettant l'accent sur le téléenseignement à domicile ou dans des centres communautaires; et en dispensant aux femmes des formations à faible coût dans des télécentres;

f) En formant des femmes aux méthodes permettant de créer des entreprises de commerce électronique et de développer les transactions commerciales électroniques;

g) En aidant les femmes à être administratrices et propriétaires de télécentres;

h) En dispensant des cours de langue adaptés à l'école primaire;

i) En fournissant des bases de données Internet en langues locales;

j) En créant des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour faciliter, via Internet, l'accès des femmes chefs d'entreprise aux marchés étrangers et la recherche de partenaires commerciaux.

29. Les gouvernements devraient accroître le nombre de femmes employées dans les technologies de l'information en:

a) Augmentant le nombre d'étudiantes inscrites dans des cours d'enseignement des TIC par le biais de campagnes de promotion et de bourses spéciales;

b) Veillant à ce que les femmes participent à la conception et à la mise au point des nouvelles technologies;

c) S'assurant que les femmes sont représentées au sein des organes chargés d'élaborer la politique en matière de TIC.

30. Les gouvernements devraient appuyer les organisations et les associations de base qui aident les femmes à utiliser Internet et les TIC.

Recommandations adressées à la communauté internationale et à la CNUCED

31. La communauté internationale et la CNUCED devraient sans tarder:

a) Intégrer les questions de parité entre les sexes dans l'ensemble de leurs travaux sur les TIC et sur le commerce électronique;

b) Promouvoir les moyens de créer de nouveaux débouchés économiques pour les femmes grâce aux TIC et au commerce électronique et contribuer ainsi à accroître la compétitivité des pays en développement;

c) Recenser les possibilités d'emploi que l'économie numérique offre aux femmes et aux hommes en consacrant des analyses et des études de cas à des questions telles que: i) l'emploi des femmes dans les services utilisant les TIC; ii) la place de ces services dans les activités d'exportation; et iii) le type d'emploi que les hommes et les femmes occupent dans les entreprises étrangères des secteurs concernés;

d) Collaborer avec les gouvernements et le secteur privé pour que les résultats de leurs travaux d'analyse soient pris en compte dans les processus de concertation et de prise de décisions;

e) Concevoir des programmes visant à faciliter l'utilisation des TIC et des techniques de commerce électronique par les femmes, en particulier grâce au transfert de technologies et à l'octroi de bourses incitatives;

f) Promouvoir les moyens de faciliter l'accès des femmes à l'information et l'utilisation des TIC au niveau des administrations locales, ainsi que la mise en place de systèmes de gestion de l'information.

32. La Commission de la science et de la technique au service du développement devrait élaborer des directives en vue d'accroître la participation des femmes aux technologies de l'information dans le cadre de l'examen de la nouvelle question de fond à son ordre du jour, consacrée au développement technologique et au renforcement des capacités aux fins de la compétitivité dans une économie numérique.

Chapitre II

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

33. En ouverture de la Réunion d'experts, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que les mesures et les stratégies destinées à promouvoir les chances des femmes devraient être constamment élaborées en tenant compte de la vie personnelle des intéressées. Des inégalités entre les sexes persistaient dans tous les pays aussi bien en matière de rémunération professionnelle que de répartition des tâches ménagères. Ces formes d'exploitation des femmes et les autres étaient aussi une cause durable de sous-développement. Lorsque l'on examinait les perspectives économiques des pays en développement, il importait donc de prendre en compte et de recenser les disparités entre les sexes, sous toutes leurs formes.

34. La représentante du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme de l'ONU a souligné que l'intégration des questions de parité entre les sexes était désormais reconnue comme une stratégie mondiale de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Accroître la main-d'œuvre féminine n'était pas un objectif suffisant en soi. L'intégration des questions de parité entre les sexes devait être considérée comme un moyen important d'atteindre les objectifs de développement en général, y compris dans le domaine économique – non seulement parce qu'elle touchait à l'égalité et aux droits de l'homme, mais aussi parce qu'elle contribuait grandement à la réalisation des objectifs des politiques et des programmes macroéconomiques et commerciaux. Bref, elle relevait simplement du bon sens économique.

35. Selon la représentante du Centre de recherches pour le développement international (CRDI-Canada), la promotion de l'égalité entre les sexes était désormais reconnue comme un impératif pour la protection des droits de l'homme, la réduction de la pauvreté et le développement humain, mais son rôle dans la politique commerciale, la compétitivité et le développement des entreprises était parfois moins clair. Elle devait notamment être examinée dans le cadre du commerce international, afin que les efforts déployés pour améliorer la compétitivité générale et sectorielle ne soient pas entravés par la sous-estimation de la contribution des femmes, et donc par un sous-investissement dans leurs capacités et par l'allocation de ressources insuffisantes à leurs activités. Un autre objectif était de veiller à ce que les avantages (et les coûts) du commerce soient équitablement partagés.

A. Intégration des questions de parité entre les sexes dans la politique en matière d'IED

36. Les discussions informelles ont débuté par la présentation d'un exposé du secrétariat de la CNUCED sur l'investissement étranger direct (IED), axé essentiellement sur le rôle des exportations et de l'IED dans l'économie mondiale, sur la place de l'emploi découlant de l'IED et sur l'égalité entre les sexes.

37. Plusieurs experts ont évoqué l'expérience de leur pays dans ces domaines. Par exemple, en Gambie, pendant les années 80, la diversification économique avait essentiellement pour origine l'investissement étranger. L'objectif était d'orienter davantage d'IED vers les secteurs exportateurs porteurs, les femmes étant censées mieux tirer parti des possibilités d'emploi.

Des mesures ciblant les secteurs prioritaires avaient ainsi été prises pour attirer l'IED. Toutefois, malgré la faiblesse des obstacles à l'entrée, d'autres facteurs, notamment d'ordre financier, empêchaient encore les femmes de tirer parti des avantages découlant de ces investissements.

38. Dans l'État du New Jersey (États-Unis), les mesures prises en matière d'IED et à l'égard des entreprises tenaient compte de l'égalité entre les sexes, non seulement pour accroître ces investissements, mais aussi pour améliorer la compétitivité générale. Le Département du commerce fournissait des services d'appui spécialement destinés aux entreprises détenues par des femmes. Le Bureau des petites entreprises veillait à ce que les petites entreprises détenues par des femmes et par des minorités soient équitablement représentées dans l'économie du New Jersey. Une loi de cet État stipulait que 3 % des contrats publics devaient être réservés à des entreprises détenues par des femmes. Il était envisagé de prendre des mesures ciblant les activités de recherche sur les produits et les services propres aux femmes, du fait de l'importance que l'IED dans la recherche-développement revêtait au New Jersey.

39. El Salvador fournissait un exemple des incidences potentielles sur l'égalité entre les sexes des politiques de promotion des exportations axées sur les zones franches. Dans les années 70, le Gouvernement salvadorien avait pris des dispositions visant à promouvoir l'IED et l'investissement national dans les activités manufacturières exportatrices qui avaient permis de diversifier les exportations, d'accéder aux nouvelles technologies et de développer des zones industrielles locales autour desquelles étaient venus s'installer d'autres prestataires de services. Les femmes en avaient été les principales bénéficiaires: elles occupaient 80 % environ des nouveaux emplois, chiffre qui était tombé à 70 % au cours des cinq dernières années. Elles étaient formées et soutenues dans toutes les zones franches et leurs droits fondamentaux étaient notamment reconnus.

40. En Malaisie, le Ministère de la condition féminine avait entrepris de recueillir des statistiques ventilées par sexe au sein de chaque ministère. Étant donné que les effets de l'IED n'étaient pas neutres et dépendaient du secteur qui les accueillait, il fallait analyser les incidences de la politique suivie dans ce domaine sur la promotion de l'égalité entre les sexes et sur d'autres objectifs de développement.

41. En général, les experts ont constaté que les IED n'étaient pas neutres car les secteurs concernés avaient une main-d'œuvre à dominance féminine ou masculine. En outre, la parité entre les sexes jouait un rôle important dans la politique en matière d'IED à deux titres: premièrement, elle était une fin en soi; deuxièmement, elle contribuait aux objectifs macroéconomiques, et notamment à l'instauration d'un environnement économique favorable à l'investissement.

42. En ce qui concerne le premier point, les experts ont souligné la nécessité d'analyser la ventilation sectorielle et industrielle de l'IED ainsi que les pratiques et normes de travail des STN, afin d'évaluer leur impact sur l'égalité entre les sexes. Les conditions d'emploi (sous-traitance directe et indirecte), les écarts de rémunération et les droits des femmes en matière de travail seraient les principaux sujets d'intérêt.

43. S'agissant du second point, il serait nécessaire de veiller à ce que l'IED, en tant qu'outil de la politique gouvernementale, soit compatible avec l'ensemble des objectifs économiques et de

développement. Les experts étaient notamment préoccupés par les incidences des stratégies des STN sur la parité entre les sexes en matière d'établissement de liens et de sous-traitance, de transfert de technologies et de formation, ainsi que par leur contribution à la productivité, à la compétitivité et à l'adaptation de l'offre générale. On pourrait envisager d'établir des critères garantissant que l'IED est compatible avec les objectifs macroéconomiques et de développement. Là où les zones franches sont importantes, on pourrait aussi évaluer les incidences sur l'égalité entre les sexes d'une dépendance excessive à l'égard des exportations.

44. L'existence de statistiques ventilées par sexe serait un préalable à la conception de mesures visant à promouvoir la parité entre les sexes dans le domaine de l'IED. En outre, la réalisation d'études de cas portant sur les meilleures pratiques pourrait aussi favoriser la diffusion de l'information sur les stratégies et les mesures ayant fait leurs preuves, afin d'envisager de les appliquer et de les reproduire dans d'autres régions.

B. Intégration des questions de parité entre les sexes dans le commerce des produits de base

45. Concernant le commerce des produits de base, les participants ont constaté que l'agriculture était le secteur où les femmes étaient les plus fortement représentées, en particulier parmi les petits producteurs et négociants et dans les pays les moins avancés (PMA). Selon certaines estimations, les femmes représentaient l'essentiel de la main-d'œuvre agricole et produisaient 80 % des denrées alimentaires dans les pays pauvres. Elles possédaient la plupart des compétences nécessaires pour la production et la transformation de produits à forte valeur, et on devrait les aider à en récolter les fruits.

46. Toutefois, même si elles s'étaient organisées, les femmes n'étaient pas suffisamment représentées aux postes de décision, par exemple. Les participants ont donc étudié la possibilité de promulguer des lois et des mesures visant à garantir et/ou à accroître la participation pleine et intégrée des femmes à l'économie mondiale, compte tenu des contributions que celles-ci apportaient déjà, notamment dans le secteur des produits de base. Ils ont souligné que les femmes pourraient continuer à jouer un rôle dans ce secteur si des mesures étaient adoptées pour leur garantir un accès égal à la propriété foncière, aux capitaux (notamment aux revenus) et au crédit. En outre, l'accent a été mis sur la nécessité d'encourager et d'appuyer la création de coopératives et d'entreprises par des femmes, afin de faciliter l'accès de ces dernières aux nouvelles technologies et aux réseaux commerciaux. Les participants se sont aussi déclarés préoccupés par l'écart qui existait entre les pays concernant l'intégration de la parité entre les sexes aux niveaux économique, social et culturel. On a fait observer que les gouvernements pourraient s'entendre au niveau international sur le rôle de l'égalité entre les sexes dans la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales compte tenu, par exemple, de la proportion élevée de femmes dans le secteur agricole.

47. Un autre type de mesures pourrait consister à aider les femmes à produire et à commercialiser des produits présentant un intérêt pour les pays pauvres, à organiser des ateliers nationaux de formation qui aideraient les femmes producteurs à atteindre les normes de qualité des pays importateurs, et à promouvoir des ateliers thématiques intéressant les femmes travaillant dans le secteur des produits de base. La CNUCED pourrait jouer un rôle dans tous ces domaines. Les participants ont aussi examiné les nouvelles perspectives commerciales que

le secteur agrotouristique offrait aux femmes en milieu rural. Les possibilités qu'avaient les femmes de tirer parti de la biodiversité dans les pays en développement et de bénéficier de la protection des droits de propriété intellectuelle, par exemple concernant les produits forestiers et les techniques de transformation et de conservation des produits de base, ont également été soulignées.

48. Au sujet des ressources consacrées aux activités de perfectionnement des compétences dans les domaines où les femmes possédaient un avantage comparatif, les participants ont insisté sur le rôle important que la communauté internationale devait jouer dans la conception et dans la mise en œuvre de programmes d'assistance technique et financière en menant de véritables consultations auprès des représentantes des organisations féminines. Ils ont invité la communauté internationale à redoubler d'efforts pour fournir une aide au développement suffisante et accroître les ressources du Fonds commun pour les produits de base, afin d'améliorer les mesures visant à développer les produits de base et d'appuyer les activités des femmes.

C. Intégration des questions de parité entre les sexes dans le commerce des services

49. Il a été constaté que les services étaient non seulement le secteur qui apportait la plus forte contribution au PIB et à l'emploi en général, mais aussi celui qui offrait les meilleures chances aux femmes et concourait donc davantage à la réalisation des objectifs de développement. Le secteur tertiaire était depuis toujours un vecteur d'intégration des femmes dans le système productif. Toutefois, les avantages que les femmes avaient retirés jusqu'alors dans ce domaine étaient, au mieux, sujets à caution car ils reposaient en général sur le coût peu élevé de la main-d'œuvre féminine, sur le faible niveau d'instruction des femmes et sur l'absence d'un cadre garantissant leurs droits en matière d'emploi.

50. On a fait observer que face à la libéralisation des services, tant sur le plan interne que sur le plan externe, les femmes étaient exposées non seulement à l'instabilité des marchés due notamment à l'évolution de la compétitivité et des avantages comparatifs, mais aussi et surtout à des risques qui leur étaient propres. Pour y remédier, on a jugé nécessaire que les responsables de l'élaboration des politiques, en particulier ceux participant aux négociations sur les accords commerciaux multilatéraux et régionaux à l'OMC et dans les instances régionales, tiennent systématiquement compte de la parité entre les sexes. La libéralisation des services ayant commencé au niveau national, les autorités nationales étaient les mieux placées pour intégrer cette préoccupation à tous les niveaux de prise de décisions.

51. Plusieurs exemples de risques découlant de la libéralisation des services auxquels les femmes sont particulièrement exposées ont été évoqués dans les domaines de la santé et du tourisme. Dans le premier domaine, les infirmières recrutées à l'étranger faisaient l'objet de pratiques déloyales, ce qui témoignait d'un déséquilibre entre le processus de libéralisation et le cadre en vigueur, notamment en matière d'embauche et de normalisation. En conséquence, le coût social et économique supporté par les femmes était élevé et pouvait avoir des incidences néfastes sur la qualité de certains services. Par exemple, les migrations successives de personnel infirmier étaient généralement préjudiciables à la qualité des services de santé aussi bien dans le pays exportateur que dans le pays importateur.

52. Concernant le deuxième domaine, on a fait observer que le tourisme était considéré comme un secteur à dominance masculine dans lequel les services fournis par les femmes n'étaient ni reconnus ni valorisés sur le plan économique et social. En d'autres termes, les femmes n'avaient pas pu profiter pleinement des possibilités offertes par le développement du secteur touristique car le rôle qu'elles jouaient et les services qu'elles fournissaient étaient invisibles. Cela expliquait aussi pourquoi la contribution potentielle du tourisme était restée inexploitée dans certains pays.

53. Les experts étaient convenus de la nécessité de poursuivre des politiques publiques bien ciblées, aussi bien au niveau national qu'international, de façon à mieux s'assurer que les coûts, les avantages, les possibilités et les risques soient également répartis entre les femmes et les hommes dans le secteur des services. Ils ont toutefois noté que ces objectifs ne pourraient être atteints s'ils n'étaient pas étayés par des statistiques ventilées par sexe et par des études directives de meilleure qualité. Cela valait pour tous les secteurs de services, le problème étant aggravé par le fait que la méthode utilisée pour établir les statistiques correspondantes était encore incomplète. La nécessité d'accroître la participation des femmes à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions a également été soulignée.

54. Enfin, les politiques gouvernementales devraient tenir compte du fait que les femmes sont non seulement des prestataires de services, mais aussi des consommateurs, la prestation de certains services, notamment de ceux destinés aux femmes, pouvant jouer un rôle important en vue d'accroître la productivité et les capacités de ces dernières.

D. Intégration des questions de parité entre les sexes dans la politique en matière de technologies de l'information et de la communication

55. Les experts ont constaté que les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) jouaient un rôle moteur dans l'économie mondiale car elles touchaient un grand nombre de personnes, étaient largement diffusées dans le monde et étaient économiques en termes de temps et de coût. Les TIC facilitaient l'accès aux marchés, à l'information commerciale, aux nouvelles technologies de transformation et au savoir. Toutefois, même si ces techniques pouvaient grandement contribuer au développement, seules les personnes qui avaient les moyens de les acquérir pourraient en bénéficier, les pauvres risquant d'être marginalisés. Étant donné que les femmes étaient fortement représentées parmi les groupes à faible revenu, toute stratégie visant à accroître leur participation à l'économie numérique contribuerait à renforcer les capacités nationales et à élever le niveau de vie.

56. En outre, les experts ont constaté que la fracture numérique entre les femmes et les hommes était plus importante dans les pays où les premières avaient moins accès à l'éducation que les seconds et dans ceux qui ne favorisaient pas la participation des femmes à la vie publique. Il fallait prendre des mesures pour accroître l'emploi des femmes dans l'économie numérique et encourager l'utilisation des TIC par ces dernières. Aux Philippines, par exemple, la proportion de femmes dans les services utilisant les technologies de l'information était élevée: elle atteignait 60 % dans le personnel des centres d'appel, 70 % dans les services financiers communs et 50-62 % dans la mise au point de logiciels.

57. D'autres pays ayant eu une expérience dans ce domaine. Par exemple, le Gouvernement pakistanais avait lancé un programme ambitieux visant à promouvoir et à diffuser les technologies de l'information auprès des filles et des femmes, notamment dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnelle. Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé étaient encouragés et les collectivités avaient été mobilisées pour donner aux femmes la maîtrise de certains projets ayant trait en particulier à la télémédecine ou à la mise en place de cybercafés.

58. Le rôle que le commerce électronique et les TIC pourraient jouer dans la réduction de la pauvreté en Afrique du Sud a été examiné. L'utilisation d'Internet présentait des avantages pour les petites entreprises, qui pouvaient ainsi obtenir des informations sur les ventes et la production, avoir accès à l'épargne et au crédit, envoyer et recevoir des commandes, et effectuer des paiements. Le commerce électronique était particulièrement important pour le développement des PME et des microentreprises car il pouvait briser le cercle de la pauvreté en remédiant aux inégalités d'accès à l'information.

59. En Afrique du Sud, où 72 % des pauvres vivaient en milieu rural, l'adoption de mesures – telles que la mise en place de télécentres – visant à promouvoir le commerce électronique auprès des femmes, qui constituaient la grande majorité de la population rurale, serait particulièrement judicieuse.

60. Toutefois, les télécentres devaient être financés de manière adéquate afin d'améliorer leurs services et d'être viables; pour accéder aux infrastructures existantes et nouvelles, il fallait savoir utiliser les ordinateurs et les TIC en général. Faute de formation et d'accès au crédit, Internet resterait inaccessible aux très nombreuses femmes analphabètes vivant en milieu rural, en particulier en Afrique. Étant donné que le savoir et Internet étaient des biens publics, les experts ont jugé légitime que le Gouvernement intervienne pour les rendre accessibles, matériellement et financièrement, et pour développer les techniques correspondantes, en particulier à l'intention des femmes pauvres vivant en milieu rural. Ils ont également évoqué le cas de femmes chefs d'entreprise installées dans des zones rurales au Pérou qui, malgré leur faible niveau d'instruction, avaient réussi à trouver de nouveaux clients et à vendre leurs produits via Internet.

61. L'expert tunisien a souligné l'importance des TIC dans la création d'emplois pour les générations à venir. Son pays avait adopté un programme visant à sensibiliser les jeunes aux TIC. Des programmes de formation avaient été mis en place pour les aider à trouver des emplois liés aux TIC. Pour les familles et les femmes aux revenus faibles, l'achat d'ordinateurs était fortement subventionné et l'accès à Internet était rendu bon marché. Des programmes de sensibilisation avaient aussi été mis en œuvre au Pakistan grâce à un grand nombre de séminaires et d'émissions télévisées interactives.

62. Au cours des débats, les experts ont proposé plusieurs sujets de recherche possibles. La structure de l'emploi dans les secteurs utilisant les TIC pourrait être étudiée afin de connaître, par exemple, les emplois créés pour les femmes et les possibilités de promotion professionnelle de ces dernières. Selon les résultats, il pourrait être nécessaire d'éduquer et de sensibiliser les employeurs pour qu'ils favorisent l'avancement des femmes. En outre, il fallait disposer de données ventilées par sexe, notamment de données sur les secteurs et sur l'emploi par marché et par type d'entreprise. On pourrait aussi étudier les incidences de mesures favorisant l'accès des

femmes aux nouvelles TIC et les aidant à les utiliser sur la compétitivité nationale, sur la composition et l'efficacité du commerce et de l'IED, et sur les perspectives de développement et de croissance, ainsi que les interventions privées ou publiques qui s'étaient avérées utiles.

E. Intégration des questions de parité entre les sexes dans le cadre du développement des entreprises

63. Constatant que les femmes chefs d'entreprise rencontraient de plus grands obstacles que leurs homologues masculins, en particulier pour accéder au crédit et aux technologies de l'information, qui étaient indispensables à la croissance et à la survie de leurs entreprises dans une économie mondialisée, les experts ont examiné leur situation.

64. Dans son exposé sur les activités de la CNUCED, le secrétariat a commencé par présenter un projet visant à accroître l'entrepreneuriat féminin dans les PMA, dans le cadre duquel – sur la base de données recueillies auprès de 428 femmes chefs d'entreprise dans neuf pays et en collaboration étroite avec quelque 600 parties prenantes, notamment de partenaires du système des Nations Unies tels que l'OIT, le Centre du commerce international, l'ONUDI, la Commission économique pour l'Europe, et la société civile – des recommandations avaient été élaborées et soumises dans diverses instances internationales.

65. Concernant la situation de l'entrepreneuriat féminin dans les PMA, le marché international offrait aussi des débouchés potentiels, mais ceux-ci restaient encore largement inexploités. Parmi les petites et moyennes entreprises qui employaient entre 60 et 70 % de la main-d'œuvre mondiale, celles dirigées par des femmes demeuraient les plus isolées et les plus petites. En général, les femmes n'avaient pas accès aux sources de financement (crédit et fonds propres) nécessaires au développement de leur entreprise. Par exemple, au niveau mondial, les femmes ne contractaient que 3 % des prêts bancaires. Les clients privilégiés des banques commerciales étaient les pouvoirs publics ainsi que les grandes entreprises et leurs protégés. Dans certains pays, des obstacles juridiques ou des pratiques commerciales reposant sur des traditions empêchaient encore les femmes de posséder et d'exploiter des ressources économiques ou d'avoir recours à des instruments économiques comme les contrats. La plupart des banques exigeant des garanties dont de nombreuses femmes ne disposaient pas, elles avaient exclu les femmes même si les expériences de microcrédit menées montraient que le taux de remboursement des prêts que celles-ci avaient contracté était très élevé.

66. Il ressortait des travaux de recherche de la CNUCED sur les innovations financières que des solutions pouvaient aisément être trouvées à condition que les pouvoirs publics et le secteur financier soient déterminés à les mettre en œuvre. Dans certains pays développés, divers programmes spécialement destinés aux femmes avaient été mis en œuvre; ils étaient notamment caractérisés par la garantie de prêts, par l'ouverture de lignes de crédit, par le financement des fonds propres, par l'octroi d'incitations fiscales aux prêteurs et aux investisseurs, par la sensibilisation des chargés de prêt aux besoins des femmes chefs d'entreprise et par l'obligation faite aux banques d'indiquer la composition de leurs portefeuilles de prêts en fonction de la taille de l'entreprise et du sexe du chef d'entreprise. Des programmes de ce type avaient été menés non seulement aux États-Unis et en Europe, mais aussi dans des pays en développement. Par exemple, en Inde et en Turquie, des banques – respectivement la Small Industries Development Bank et la Halkbank – avaient mis en place des lignes de crédit spéciales pour les

femmes chefs d'entreprise. En Thaïlande, celles-ci n'étaient pas obligées de fournir des garanties; les PME bénéficiaient de mesures fiscales spéciales et d'un amortissement accéléré des dépenses consacrées aux technologies de l'information. De nombreuses banques avaient aussi conclu des partenariats avec des prestataires de services aux entreprises dans le but d'aider les femmes à améliorer leurs compétences administratives et financières. Les sociétés récemment créées devraient bénéficier plus facilement de services financiers et de services aux entreprises.

67. Les femmes chefs d'entreprise avaient besoin de créer des réseaux au sein d'associations professionnelles et d'instances internationales, afin d'être informées des meilleures pratiques et d'inciter leurs gouvernements à faire en sorte que les choses changent. Dans ce domaine, l'ONU pourrait fournir les orientations qui font cruellement défaut. Par exemple, un expert de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a expliqué qu'un service consultatif sur les femmes dans l'économie avait été créé en janvier 2001 et s'occupait essentiellement des politiques macroéconomiques, de l'entrepreneuriat féminin et des TIC dans les pays en transition. Le premier Forum sur l'entrepreneuriat féminin de la CEE avait été consacré aux meilleures pratiques utilisées par les entrepreneurs pour développer leur affaire, y compris le rôle et les avantages des réseaux créés à tous les niveaux, ainsi qu'aux questions relatives à l'accès aux nouveaux marchés et aux technologies de la communication. Le renforcement des réseaux créés entre les femmes chefs d'entreprise était indispensable à l'acquisition d'informations et de savoir-faire, à l'établissement de relations et à la sensibilisation du public. Il faisait aussi partie intégrante de la constitution d'associations professionnelles féminines dans les pays en transition, processus qui avait démarré au début des années 90 et dont les objectifs étaient de dispenser une formation, de faciliter l'accès aux marchés et au financement, ainsi que de contribuer à la bonne gouvernance.

F. Recommandations

68. Au cours des débats, les experts ont formulé des recommandations précises à l'intention des gouvernements, de la communauté internationale et de la CNUCED. Celles-ci figurent dans les conclusions de la Réunion d'experts (voir chap. I ci-dessus).

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Convocation de la Réunion d'experts

69. La Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 16 novembre 2001.

B. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

70. À sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau suivant:

Présidente: M^{me} Toby Melissa Collas Monsod (Philippines)

Vice-Présidente/Rapporteuse: M^{me} Unni Rambøll (Norvège)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

71. À la même séance, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/EM.14/1. L'ordre du jour de la Réunion se lisait comme suit:

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale
4. Adoption des conclusions ou recommandations de la Réunion

D. Documentation

72. Pour l'examen de la question de fond inscrite à l'ordre du jour, la Réunion d'experts a été saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée: «Intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale» (TD/B/COM.3/EM.14/2).

E. Adoption des conclusions ou recommandations de la Réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

73. À sa séance de clôture, la Réunion d'experts a autorisé la Rapporteuse à établir, sous l'autorité de la Présidente, le rapport final de la Réunion.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Les experts des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la Réunion:

Allemagne	Israël
Antigua-et-Barbuda	Italie
Bangladesh	Kazakhstan
Bélarus	Kenya
Belgique	Lesotho
Bénin	Madagascar
Bhoutan	Malaisie
Burkina Faso	Mali
Cameroun	Maroc
Chili	Maurice
Comores	Mexique
Costa Rica	Népal
Danemark	Norvège
Égypte	Pakistan
El Salvador	Panama
Équateur	Pérou
Espagne	Philippines
États-Unis d'Amérique	République arabe syrienne
Éthiopie	République tchèque
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Suède
France	Suisse
Gambie	Thaïlande
Ghana	Tunisie
Guinée-Bissau	Turquie
Honduras	Zambie
Inde	Zimbabwe
Indonésie	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Réunion:

Banque africaine de développement
Fonds commun pour les produits de base

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/EM.14/INF.1.

3. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la Réunion:

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Union internationale des télécommunications
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale du commerce

4. La Commission économique pour l'Europe, le Département des affaires économiques et sociales et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme étaient représentés.

5. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la Réunion:

Catégorie générale

Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine
Confédération internationale des syndicats libres

Catégorie spéciale

Conseil international des infirmières
Fédération internationale des femmes diplômées des universités

7. Les animateurs ci-après ont participé à la Réunion:

M^{me} Renate D. Bloem, Présidente de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Palais des Nations, Genève (Suisse)

M^{me} Susan Joekes, spécialiste principal de programme économie, CRDI, Initiative de programme commerce, emploi et compétitivité, Ottawa (Canada)

M^{me} Leyla Khaïat, Présidente, Les femmes chefs d'entreprises mondiales (FCEM), Tunis (Tunisie)

M^{me} Mechtild Petritsch, Directrice adjointe, Développement multilatéral, Ministère fédéral des affaires étrangères, Vienne (Autriche)

M^{me} Conchita Poncini, Présidente, FIFDU, Comité d'ONG sur la condition de la femme, Genève (Suisse)

M^{me} Natasha Primo L., Administratrice de projet, Women's Net, South African Non-Governmental Organisation Network, Johannesburg (Afrique du Sud)

M^{me} Anne Zammit, Consultante, Genève (Suisse)

M^{me} Judith Oulton, Conseil international des infirmières
